

Cancers professionnels : état des lieux complet

C'est à l'occasion du 35^e congrès de médecine et santé au travail que l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) a présenté les résultats d'une grande étude sur les cancers professionnels. Cette étude a été menée dans le cadre du Plan cancer 2014-2019, par le réseau national de vigilance et de prévention des pathologies professionnelles (Rnv3p), sous l'égide de l'ANSES. Le réseau a analysé des données liées à plus de 11.000 cas de cancers diagnostiqués entre 2001 et 2016.

Les résultats présentés montrent que **l'amiante est incriminé dans 42% des cas de cancers d'origine professionnelle** étudiés, loin devant les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) incriminés dans 6,5% des cas. Ces cancers d'origine professionnelle adviennent majoritairement dans les secteurs d'activité des travaux de construction spécialisés (16,2%), de la métallurgie (6,1%), et du commerce et réparation d'automobiles et de motocycles (5,2%). Ces cancers touchent majoritairement des personnes qui exercent les métiers qualifiés de la métallurgie, de la construction mécanique et assimilés (22,9%), des métiers qualifiés du bâtiment et assimilés (22,1%) et les conducteurs de machines et d'installations fixes (7,3%).

Source : [ANSES](#)